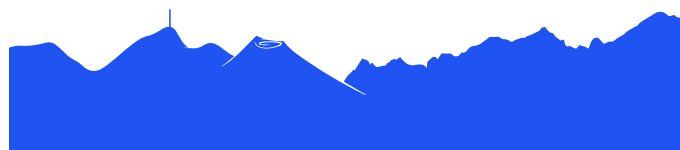


BILAN ET ENSEIGNEMENTS

En ✨ piste!

Parasport et montagne
agir pour une accessibilité universelle



expérimenter / s'engager / agir

Deux jours

pour s'engager vers une montagne accessible à toutes et tous

L'accessibilité universelle, un **enjeu de droit commun**.

Elle concerne à la fois la gouvernance, les équipements, la formation des professionnels et l'information des pratiquants.

L'objectif était de construire une expérience complète et itérative depuis la préparation de la venue jusqu'au retour, en passant par les déplacements, les lieux de pratique et les services du quotidien.

Croiser les regards pour faire bouger les lignes.



Bilan et synthèse de la démarche

120 
participants

issus de collectivités, du tourisme, du mouvement sportif, d'associations d'usagers, du monde économique et des services de l'Etat

6 

ateliers collaboratifs simultanés

5 

espaces et déplacements du quotidien expérimentés :

1 logement,
1 galerie marchande,
1 médiathèque,
1 espaces sanitaire
et 1 téléphérique

25 

experts d'usages aux besoins spécifiques variés

(présentant handicap moteur, sensoriel, cognitif, mental)

4 

activités parasportives proposées :

joëlette, fauteuil tout terrain, tir à l'arc, carabine laser

Visite immersive sur

3 **sites**

Bilan et synthèse de la démarche

L'accessibilité universelle fonde un levier de qualité d'usage pour toutes et tous.

Elle concerne les personnes en situation de handicap, mais aussi les enfants, les familles, les seniors, les aidants, les personnes blessées, les visiteurs occasionnels, les personnes allophones ou toute personne confrontée à une difficulté temporaire.

L'enjeu n'est pas seulement de «rendre conforme». Il s'agit de **rendre possible, lisible, confortable, sécurisant et désirable** l'accès aux activités de pleine nature en montagne en **passant d'une accessibilité ponctuelle à une expérience pensée dans la durée.**

Une activité adaptée ne suffit pas si le chemin pour y accéder est difficile ; un logement accessible devient excluant si la voirie ou l'ascenseur ne le sont pas ; un site naturel reste inaccessible si les services périphériques ne suivent pas.

L'accessibilité universelle doit donc être pensée comme une chaîne d'usage complète et continue, reliant notamment :

- ◆ Le déplacement
- ◆ L'information
- ◆ L'accueil
- ◆ L'orientation
- ◆ Le confort
- ◆ La pratique sportive
- ◆ Les services
- ◆ Les équipements
- ◆ Les compétences humaines
- ◆ La coordination entre acteurs, etc.



LES APPRENTISSAGES CLÉS



Apprentissage clé n° 1

La sécurité des déplacements est le premier socle de l'autonomie.

Les **freins physiques** restent les obstacles les plus immédiatement visibles : pentes fortes, dévers, trous dans la chaussée, trottoirs sans abaissement, sols instables, seuils, marches, portes lourdes, stationnements mal signalés ou mal positionnés, etc.

Ces obstacles ne créent pas seulement de l'inconfort. Ils produisent de la dépendance, de la fatigue, du renoncement et parfois du danger.

Sécuriser les déplacements est donc une priorité absolue.

Les aménagements doivent également être pensés pour toutes les saisons.

Cela passe par des **actions parfois simples mais très sécurisantes** :

reboucher les trous, créer des trottoirs bateaux, sécuriser les passages piétons, améliorer les revêtements, supprimer les seuils, rendre les portes plus faciles à ouvrir, repositionner les places PMR sur des zones réellement praticables.

Rendre la montagne accessible suppose donc, en priorité, de sécuriser les parcours du quotidien. Certaines interventions, parfois simples, peuvent produire des effets très concrets.

Une montagne accessible repose avant tout sur des cheminements continus, lisibles, praticables et sûrs, depuis le point de départ jusqu'à la destination.



Apprentissage clé n° 2

L'information : un outil d'accessibilité déterminant.

Un enseignement majeur ressort : l'information n'est pas un complément. Elle fait partie intégrante de l'accessibilité.

Pour pouvoir venir, choisir, anticiper et se déplacer sereinement, les usagers ont besoin d'une information fiable, précise et accessible.

Cela concerne, entre autres :

les horaires, les niveaux de difficulté, les pentes, les sols, les accès PMR, les alternatives en cas de fermeture, les sanitaires disponibles, les parcours praticables, les conditions météo, les équipements adaptés, les possibilités d'accompagnement.

L'information doit être disponible à plusieurs moments :

- ♦ **Avant la venue**, sur le site internet.
- ♦ **Sur place**, grâce à du personnel formé et informé, à des plans, des pictogrammes et des signalétiques visibles.
- ♦ **Pendant l'expérience**, grâce à des repères compréhensibles.
- ♦ **Et après**, pour améliorer continuellement le service et les ressources.

Une information floue ou absente produit de la charge mentale.

Une information claire renforce l'autonomie.



Apprentissage clé n° 3

L'accessibilité est aussi cognitive, sensorielle et émotionnelle.

L'accessibilité ne se limite pas à la mobilité physique.

Le bruit, les lumières agressives, les informations trop nombreuses, les panneaux peu lisibles, l'absence de repères, les contrastes insuffisants ou les consignes complexes peuvent rendre un espace difficile, anxiogène ou excluant.

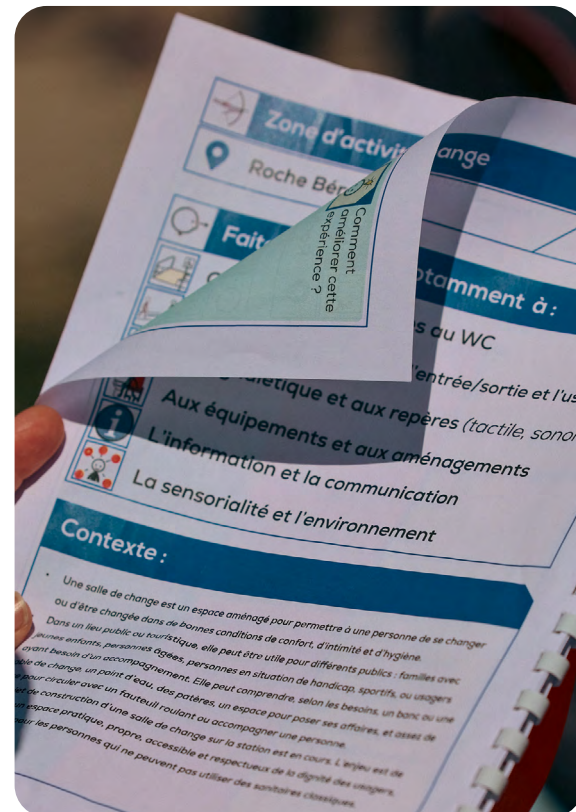
→ Ces dimensions améliorent l'expérience de tous les visiteurs, y compris les personnes ayant des profils sensoriels particuliers (personnes ayant des troubles du spectre autistique, de la vue, une hypersensibilité, etc.)

Réfléchir l'accessibilité, c'est donc aussi penser l'apaisement, la compréhension et le confort d'usage.

Quelques leviers ressortent fortement :

- ◆ Pictogrammes simples
- ◆ Textes en Facile à Lire et à Comprendre
- ◆ Contrastes renforcés
- ◆ Bandes podotactiles
- ◆ QR codes audio
- ◆ Zones calmes
- ◆ Casques antibruit
- ◆ Signalétique harmonisée
- ◆ Informations hiérarchisées

Un environnement accessible facilite la compréhension de tous.



Apprentissage clé n° 4

Les équipements et matériels adaptés doivent être intégrés à un environnement global.

Les équipements et matériels adaptés sont essentiels : joëlettes, handi-VTT, sanitaires accessibles, tables de pique-nique adaptées, plateformes stables, bancs, salles de change, salle d'autorégulation ou sensorielle, navettes, logements réellement accessibles, etc.

Certains équipements (ex : salle de change) restent peu développés pour couvrir les besoins de personnes au handicap plus lourd. Ils constituent pourtant une composante à l'accessibilité universelle mais un équipement seul ne suffit pas.

Pour être utile, il doit être :

- ◆ Visible
- ◆ Disponible
- ◆ Entretenu
- ◆ Réservable
- ◆ Localisé
- ◆ Expliqué
- ◆ Accompagné et intégré dans un process général.

L'exemple de la joëlette est parlant : elle permet un accès réel à la montagne, mais elle suppose aussi des personnes formées, des parcours identifiés, des informations accessibles, une logistique de prêt, un lieu de stockage et une coordination entre acteurs.

L'accessibilité repose autant sur les objets/matériels que sur les services qui les rendent utilisables.

Le sujet n'est donc pas seulement :
"Quel matériel faut-il acheter ?"
Mais aussi : **"Qui l'explique ?
Qui le gère ? Qui l'entretient ?
Qui accompagne ? Qui informe ?
Qui coordonne ?"**





Ce que cela change pour les territoires de montagne

Vers une approche collective et systémique.

L'accessibilité ne peut pas être portée par un seul acteur qu'il soit service, association, propriétaire d'équipement ou autre. Elle ne peut non plus être pensée seulement pour répondre à une obligation réglementaire.

Elle suppose une **gouvernance collective** associant collectivités à tous les échelons, agents, élus, offices de tourisme, stations, commerçants, hébergeurs, clubs sportifs, associations, gestionnaires d'espaces naturels, transporteurs, institutions, professionnels de terrain et personnes concernées. Cette liste est non exhaustive et à composer en fonction de l'écosystème local.

Le défi est de sortir du cloisonnement. Les enjeux à structurer sont clairs :

- ◆ Partager les informations existantes
- ◆ Clarifier les responsabilités
- ◆ Former les acteurs
- ◆ Identifier les financements
- ◆ Coordonner les services
- ◆ Valoriser les initiatives
- ◆ Mutualiser les outils
- ◆ Intégrer les personnes et les associations représentatives des personnes en situation de handicap concernées en amont et en aval des projets

L'accessibilité universelle doit devenir une culture commune du territoire.

Elle ne se décrète pas uniquement par des normes, même si elles sont structurantes. Elle se construit par l'usage, la coopération et l'amélioration continue.

Transformer les apprentissages en leviers d'action

La dynamique collective doit maintenant permettre de passer des constats aux priorités d'action.

Trois niveaux peuvent guider la suite :

1. Les actions immédiates

Sécuriser les cheminements, améliorer la signalétique, clarifier l'information, rendre les sanitaires plus accessibles, traiter les ruptures les plus bloquantes. Sensibiliser les équipes pour ancrer une culture commune d'inclusion.

2. Les aménagements structurants

Adapter les bâtiments, les commerces, les espaces de repos, les cheminements sensoriels, les équipements de pratique et les services associés.

3. L'ambition de long terme

Faire de l'accessibilité un marqueur d'excellence territoriale : logements fiables, parcours adaptés, équipements innovants, culture commune, développement local, valorisation touristique et offre parasportive dans l'élan des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030.



Les expériences remarquables partagées

✦ Modèles inspirants : jusqu'où peut-on aller ?

Les échanges ont démontré qu'en montagne, tout ne peut pas toujours être rendu accessible de la même manière. L'enjeu est d'**avancer à partir des usages réels, en combinant aménagements, méthodes d'accompagnement et solutions adaptées aux contraintes de chaque site.**

- **Valérie BATTAGLIA**, Chargée d'études accessibilité et **Céline DEBES**, Directrice de projets aménagement et usages de la voirie, Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
- **Elodie LABALME**, Directrice de filiale SOLSTICE - Foncier et Aménagement, Groupe EM2C

✦ Organiser l'accès : équipements, réservation, accompagnement

Une **expérience accessible repose sur une organisation fluide de l'ensemble du parcours : information en amont, réservation, transport, matériel et accompagnement.** Mieux relier ces différents maillons permet de renforcer l'autonomie des pratiquants et de limiter les ruptures d'usage.

- **Léo PAZZI**, Chargé de mission, Station de Valberg
- **Boris AMIOT**, Responsable du centre de vacances de Saint-Sorlin d'Arves, Association ANAE

✦ Changer d'échelle : freins et leviers systémiques

Pour dépasser les initiatives isolées, l'accessibilité doit être intégrée dès la conception des projets et portée politiquement. La formation des professionnels, la coopération entre acteurs et la prise en compte de tous les services périphériques (transports, logements, commerces) sont indispensables.

- **Laetitia FAURE**, Responsable Mission Handicap, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Démarche H+ Tourisme
- **Théo BOUNIOL**, Enseignant en Activité Physique Adaptée et Santé, Association Loisirs Assis Evasion

♦ Gouvernance territoriale : qui pilote ?

Face à la multiplicité des acteurs, des dispositifs et des financements, **un pilotage clairement identifié est nécessaire**. Des coordinations locales, réunissant collectivités, professionnels, associations et mouvement sportif, peuvent permettre d'avancer progressivement à partir des besoins du terrain.

- **Mathilde RUSSEAU**, Chargée de mission Accessibilité, Communauté de Communes de Haute-Tarentaise
- **Corinne BOTTA**, Conseillère d'animation sportive, SDJES Haute-Alpes

♦ Favoriser l'autonomie réelle

L'autonomie ne dépend pas uniquement des aménagements physiques : elle repose aussi sur une information fiable, précise et accessible. **Donner à chacun les moyens de connaître les conditions réelles d'un parcours permet de choisir et de préparer sa pratique en connaissance de cause.**

- **Virginie ROCHETTE**, Responsable tourisme durable, Parc National de la Vanoise
- **Guillaume DABIN**, Chargé de développement Rossignol, Application On Piste

♦ Développer la pratique : clubs, séjours, fédérations

Le développement de la pratique suppose de **mieux articuler l'action des clubs, des organisateurs de séjours et des fédérations. Leur mise en réseau peut faciliter l'accès à une offre plus visible, mieux encadrée et adaptée** à la diversité des pratiquants grâce notamment à un matériel répondant aux besoins particuliers.

- **Hélène LE ROUGE**, Responsable para escalade et **Gael RASTOUT**, DTN Adjoint, Fédération Française de Montagne & Escalade
- **Romain DIDIO**, Conseiller Technique Fédéral, Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handisport
- **Pauline ROCHAS**, Conseillère Technique Fédérale, Ligue Auvergne-Rhône-Alpes du Sport Adapté
- **Anne-Laure BROISE**, Référente Handi-parapente et **Cyprien CHAMP**, Conseiller Technique Fédéral, Fédération Française de Vol Libre

Les acteurs engagés sur ces deux jours



- | | |
|--|--|
| • Association Anaé | • DRAJES AURA, DRAJES PACA |
| • Association Chamrousse Sport Handicap | • Département des Alpes de Haute Provence |
| • Association Handynamite | • Ezymob |
| • Association Loisirs Assis Evasion | • FF Hockey sur Glace, FF Montagne Escalade, FF Vol Libre, FF Vélo |
| • Association Mountain Riders | • Fondation OVE |
| • Association Novosports | • INSEP |
| • Association Pilat Handi Nature 42 | • Isère Attractivité |
| • Communauté de Communes de Haute Tarentaise | • Ligue AURA Handisport, Ligue AURA du Sport Adapté, Ligue Sud Montagne Escalade |
| • CD Handisport 38 | • Maison Régionale de la Performance AURA |
| • CDOS Cantal, CDOS Drôme, CDOS Hautes-Alpes | • Mengrov |
| • CD Sport Adapté Alpes-Maritimes | • Ministère des sports |
| • CD Sport Adapté Hautes-Alpes | • Office de Tourisme Chamrousse |
| • CEREMA | • Office de Tourisme Oz-en-Oisans |
| • CESH | • Parc National de la Vanoise |
| • COJOP | • Pôle ressources national Transition écologique et Sports de nature |
| • Collectif Décines 100% inclusif | • Rossignol - On Piste |
| • Commune Chamrousse, Commune Huez, Commune Le Dévoluy, Commune Oz en Oisans | • Région Auvergne-Rhône-Alpes |
| • CPSF | • Région Sud |
| • CR Vol Libre AURA | • SDJES 05, SDJES 13, SDJES 38, SDJES 63, SDJES 69, SDJES 73 |
| • CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur | • Solideo Alpes 2030 |
| • Délégation Ministérielle à l'Accessibilité | • SPL Valberg |
| • Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques | • Syndicat International des Moniteurs de Ski |
| • Direction Départementale des Territoires Savoie | • Val d'Isère Tourisme |

Contacts

Benoit CHANAL, référent paralympique Auvergne-Rhône-Alpes,
Comité paralympique et sportif français, b.chanal@france-paralympique.fr

Juliette GIVERNAUD-GIRAU, référente paralympique adjointe
Auvergne-Rhône-Alpes, Comité paralympique et sportif français,
j.givernaud-girau@france-paralympique.fr

Joffrey CHIRON, référent paralympique Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Comité paralympique et sportif français, j.chiron@france-paralympique.fr

Frédéric STEINBERG, responsable, Centre d'Expertise Sport Handicaps,
frederic.steinberg@insep.fr

Bruno LACOTE, Conseiller d'Animation Sportive,
DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes,
bruno.lacote@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

Collaboration autour de la démarche avec
l'agence de design sociétal Mengrov.



ac-lyon.fr
[@academie_de_lyon](https://twitter.com/academie_de_lyon)



france-paralympique.fr
[@franceparalympique](https://twitter.com/franceparalympique)



expertise-handicaps.france.sport